

Saint-Hyacinthe-Bagot, le 6 mai 2009

**Objet : L'accès aux médicaments sur ordonnance**

Il est entendu dans la Stratégie nationale sur les médicaments que le Québec conserve son propre programme d'assurance-médicaments. Le Bloc Québécois agira afin de préserver l'autonomie de celui-ci sans conditions et avec pleine compensation.

En matière de régime d'assurance-maladie, le Québec s'est doté, depuis plus de 30 ans, d'un système public de santé et de services sociaux pour assurer la santé et le bien-être de ses citoyens. Au fil du temps, ce système, tout en conservant son caractère public, s'est enrichi de multiples avantages complémentaires dont l'objectif demeure d'assurer aux Québécoises et aux Québécois l'accessibilité aux soins et aux services requis par leur état de santé avec la meilleure qualité possible. Le Québec possède ainsi depuis longtemps un bon régime d'assurance-médicaments.

Le Bloc Québécois incite le gouvernement fédéral à agir à l'intérieur de son champ d'action et donc à rehausser son effort financier en corrigeant le déséquilibre fiscal. Cela permettrait au Québec et aux provinces de financer plus adéquatement des programmes efficaces qui existent déjà.



Ève-Mary Thai Thi Lac  
Députée de Saint-Hyacinthe-Bagot  
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de droits de la personne